



CTL du 17 juillet 2017

Déclaration liminaire

Le CTM présidé par le nouveau ministre Bruno Le Maire, s'est tenu le 12 juillet.

Après une première prise de parole générale, le ministre a répondu à la déclaration de la CGT et s'est déclaré ouvert au dialogue.

Pour le ministre, la baisse des moyens humains et budgétaires est un dogme inaltérable. Sa volonté de baisser les moyens, mission par mission et non plus de manière globale se traduira inévitablement par des remises en cause de certaines de nos missions.

Sans marge de manœuvre, sans moyen, les discussions n'aboutiront jamais à une amélioration concrète de la situation des personnels.

Le discours du gouvernement est intolérable. Car avec sa logique de recherche d'économie qui va trinquer ? Qui va en subir de nouveau les conséquences... comme depuis des années... les fonctionnaires et les citoyens.

Les fonctionnaires, peuvent déjà s'en rendre compte : le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé le gel du point d'indice. Comme si les 1,2% après une perte de plus de 10% étaient un cadeau indécent.

L'annonce d'une nouvelle Loi travail est emblématique d'une politique dédiée uniquement au capital.

La Loi travail concerne l'ensemble des salariés du privé, les fonctionnaires et les agents de la DGFIP. La preuve : l'axe central de cette Loi est de remettre en cause le code du travail, détruire la négociation au niveau des branches et donc au niveau national. Cela fait largement écho à ce que dénonçons et combattons de la part de la DGFIP : la destruction méthodique des règles de gestion nationales, pour laisser la place à l'arbitraire des directeurs locaux...rien d'autre que l'accord d'entreprise, si on compare un peu.

C'est dans cette ligne directrice que vous prétendez développer le « dialogue social » dont la seule issue pour les représentants du personnel est d'être d'accord avec vous !

Votre projet d'adaptation du réseau et des structures 2018 à l'ordre du jour du CTL en donne encore une fois la preuve.

La CGT vous a demandé à maintes occasions de communiquer votre projet d'ASR, transmis en décembre dernier à la DG. A chaque fois, vous avez refusé au prétexte de l'absence de sa validation par le ministre.

Aujourd'hui, à propos du calendrier, vous nous écrivez : « *Le bilan de la concertation, qui s'est ouverte le 19 juin dernier, devra être adressé à la direction générale avant le 15 août 2017 pour être présenté au Ministre en vue d'une validation définitive des opérations. Le retour du Ministre sera transmis aux directeurs fin septembre* ».

Donc aujourd'hui, l'accord du ministre n'est toujours pas donné, mais enfin vous avez décidé de communiquer. C'est la démonstration de votre imposture !

Les mesures que vous présentez marque une nouvelle fois un recul du service public de proximité :

- La fermeture de Neuville sur Saône,
- Le transfert du recouvrement de Chazay-d'Azergues et Rillieux, vers les sites de Villefranche et Caluire au prétexte d'« *un meilleur service aux usagers particuliers* ». Les contribuables apprécieront !

Pour les agents impactés par l'ASR, vous évoquez un mouvement local avec une CAPL à l'automne. Quel en sera son périmètre ? Le mouvement du 1^{er} septembre qui vient d'être examiné en CAPL réduit de fait les possibilités de choix pour les agents. Il leurs restera que peu de possibilité d'affectation en dehors des services restructurés.

Pour les agents de Neuville, il faudra de toute façon partir à Rillieux ou à Villeurbanne, avec pour seule option attendre le prochain mouvement (1^{er} mars ou 1^{er} septembre 2018).

Votre refus d'informer le plus en amont possible conduit les agents à cette impasse. Ils vont devoir attendre des mois avant d'avoir une affectation définitive.

Vous en portez l'entière responsabilité.

Pour conclure, la CGT n'est pas dupe, le réseau de proximité est condamné. De la fermeture des trésoreries jusqu'aux fusions de services (SIP, SIE, SPF, CDIF, ...) la seule issue pour les agents sera d'exercer dans des structures éloignées du public, avec un processus de travail industrialisé. Nous n'en voulons pas.

Les agents se sont également mobilisés à de nombreuses reprises contre votre projet de modifications des RAN. Sa présentation, prévue en CTR le 6 juillet, a été reportée. De toute façon, cette réforme n'est inscrite à l'ordre du jour que pour information. Elle ne sera en aucun cas soumise aux votes des élus.

Ce comité technique est l'instance officielle du dialogue social local. Votre attitude fermée conduit ce CTL à n'être qu'une chambre d'enregistrement de vos décisions.

La participation des élus CGT ne peut s'envisager qu'à la condition d'un dialogue social renoué. En conséquence, nous vous demandons :

- le retrait du projet de modification des RAN,
- l'engagement que votre projet ASR soit amendable dans le cadre de la discussion à l'ordre du jour.

L'absence d'ouverture de votre part sur ces questions sera pour nous la démonstration de votre refus du dialogue social.

Dans ce cas, les élus quitteront la séance.

Lyon, le 17 juillet 2017